



Plan Pluriannuel d'Investissement 2015 - 2020 Rapport de présentation

Conseil Municipal du 9 avril 2015

La première année de mandat de l'équipe municipale nouvellement élue en mars 2014 a été marquée par des bouleversements sans précédent. Au-delà d'un contexte économique continuant de se dégrader, la création de la Métropole, la forte baisse des dotations financières de l'État ou encore la réforme des rythmes scolaires, dont la charge pèse sur les communes, sont venues modifier profondément et durablement tant nos compétences et périmètres d'intervention que nos marges de manœuvre.

Fruit de la loi MAPTAM adoptée en janvier 2014, la création de la Métropole Rouen Normandie au 1er janvier 2015, dans des délais extrêmement courts, marque une nouvelle étape dans la montée en puissance de l'intercommunalité. En transférant, par la volonté du législateur, les compétences historiques que sont la voirie, l'urbanisme, le développement des zones d'activité économique ou encore l'énergie, Mont-Saint-Aignan s'est vue privée des principaux leviers d'aménagement de son territoire. Elle a perdu également les moyens humains et financiers afférents : 6 agents ont quitté nos services pour rejoindre ceux de l'Agglomération et près d'un million d'euros devrait au final être ponctionné sur nos budgets.

Concomitamment, dans le cadre de la démarche de maîtrise de la dépense publique engagée par le Gouvernement, l'État a accéléré le rythme des efforts financiers imposés aux collectivités locales, quand bien même ces dernières ont démontré dans leur immense majorité et de longue date une aptitude bien supérieure à la rigueur de gestion. Ainsi, après une première baisse de 150 000€ en 2014, la dotation de l'État à la commune a diminué de 350 000€ supplémentaires début 2015. Et ce n'est qu'un début : les mêmes montants seront encore retranchés en 2016 puis en 2017, pour atteindre au total une retenue de 1,2 M€, soit une perte de ressources représentant près de 30% des charges de gestion courantes (chapitre 011).

A ces contraintes fortes sont venues s'ajouter les dépenses supplémentaires imposées aux communes du fait de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Elles s'élèvent en année pleine, pour Mont-Saint-Aignan, à plus de 200 000€. Baisse de recettes, augmentation de charges, l'État se sera largement défaussé sur les collectivités durant la période !

Enfin, à ces circonstances déjà hors normes sont venues s'ajouter des difficultés propres à notre Ville, rencontrées en particulier sur le chantier de restructuration du Centre culturel Marc Sangnier, entraînant un retard important des travaux et des surcoûts prévisibles dont nous nous serions bien passés.

C'est donc dans une période de profonde mutation, marquée de fortes incertitudes, que le travail des nouveaux élus s'est engagé. Elle ne nous aura pas empêchés de mener à bien les trois objectifs prioritaires annoncés de ce début de mandat :

- faire réaliser un audit nous permettant de bien appréhender la situation financière de la Ville et de dresser des perspectives à l'échéance 2020 ;
- élaborer en lien avec les services le projet de mandature qui servira de fil conducteur à notre action ;
- préparer un plan pluriannuel d'investissement (PPI), épine dorsale dudit projet.

Le moment est donc venu pour l'équipe municipale de présenter les grands axes de ce plan pluriannuel.

I- Les hypothèses retenues

Comme cela vient d'être développé, la mandature qui s'ouvre sera marquée par un certain nombre de contraintes venant impacter directement le PPI 2015-2020 :

- la maîtrise de la fiscalité locale : grâce à une gestion particulièrement rigoureuse et responsable, la Municipalité souhaite développer son projet pour Mont-Saint-Aignan sans augmenter les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières ;
- la baisse des dotations de l'État qui va dégrader le niveau d'épargne et donc les capacités d'investissement de la Ville ;
- le transfert de compétences à la Métropole : il conduira à constater la disparition des crédits dédiés ces dernières années à la rénovation de la voirie, aux aménagements urbains ou au développement de notre réseau de pistes cyclables (soit 860 000 € en moyenne annuelle sous le précédent PPI) ;
- les projets engagés et non achevés lors du mandat précédent : qu'il s'agisse du Centre culturel Marc Sangnier, du gymnase Tony Parker ou de l'acquisition programmée du terrain dit « de Education Nationale » qui pèsent à eux trois 19,2 M€, ils vont réduire fortement les marges de manœuvre de la Ville sur la période ;
- la nécessité en toutes circonstances et en dehors des nouveaux projets d'assurer la maintenance du patrimoine communal et les moyens d'intervention des services, à destination de nos concitoyens ;
- un recours à l'emprunt maîtrisé garantissant un ratio de désendettement inférieur à 15 ans.

C'est dans ce cadre qu'ont été définis les grands équilibres financiers du PPI.

II- Le financement du plan pluriannuel d'investissement

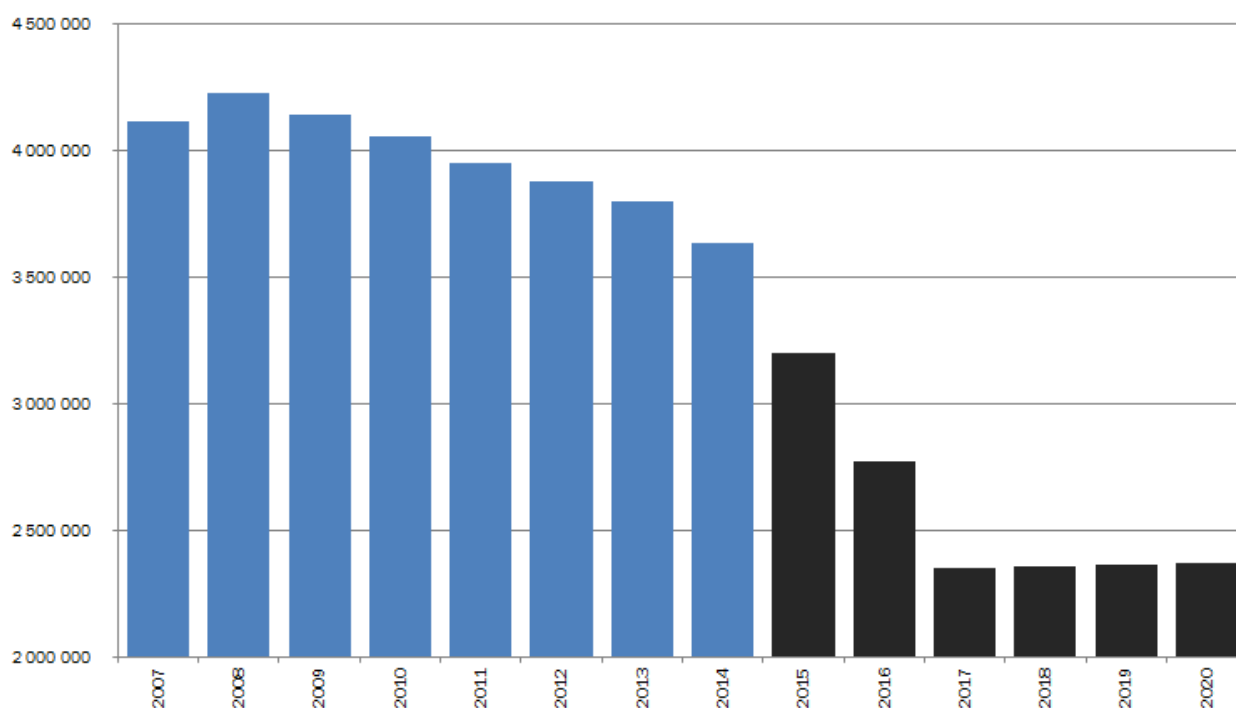
Le PPI s'est construit par agrégation d'une multitude de paramètres permettant d'élaborer un véritable plan de financement de la mandature, à partir notamment des conclusions de l'audit financier en voie d'achèvement.

A- Les recettes de fonctionnement

Elles reposent sur les hypothèses suivantes :

- ▶ Produits des services (Chapitre 70) : progression moyenne de 1% par an.
- ▶ Impôts et taxes (Chapitre 73) : les taux restant inchangés, progression de 1% par an au titre des évolutions forfaitaires des bases, auxquelles viennent s'ajouter les recettes supplémentaires liées aux constructions nouvelles à intervenir sur la période.
- ▶ Dotations (Chapitre 74) : elles diminuent au rythme des baisses annoncées par l'État, comme évoqué précédemment, pour atteindre 2,35 M€ en 2017 (contre 3,5 M€ en 2014). Elles sont ensuite figées, dans le scénario retenu, jusqu'en 2020.

DGF - Evolution 2007-2014 et projection à 2020



► Produits exceptionnels (Chapitre 77) : il est proposé d'engager une démarche volontariste de valorisation du patrimoine foncier et immobilier de la commune.

Elle est destinée à :

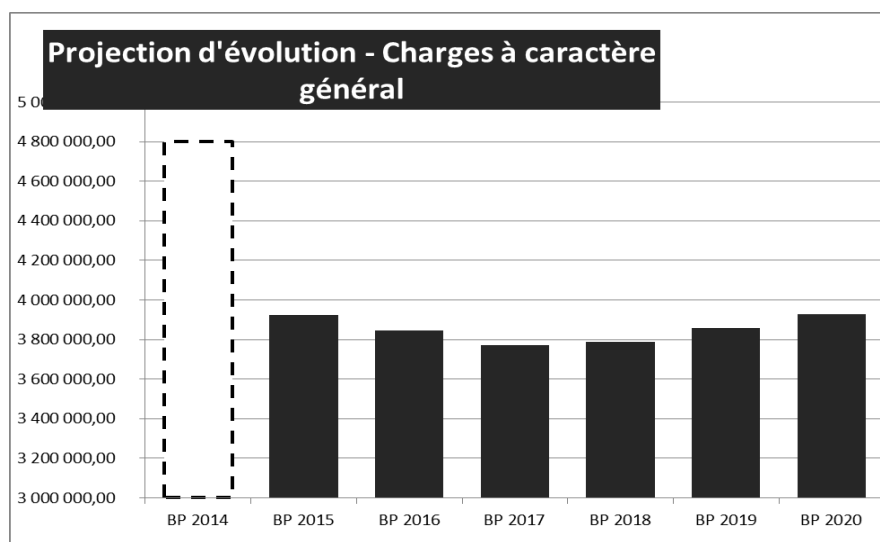
- réduire le train de vie de la commune en diminuant les charges inhérentes à l'entretien de ces espaces (fluides, petits travaux, ménage, prestations diverses de contrôle technique, frais d'assurance, etc.) ;
- optimiser les surfaces et les ajuster aux besoins des utilisateurs ;
- permettre la réalisation d'opérations de construction d'ampleur maîtrisée et adaptées à l'environnement urbain ;
- générer des recettes exceptionnelles « patrimoniales » pour financer des dépenses exceptionnelles de même objet (ex. : cession du terrain d'assiette du futur Parc des Oiseaux pour financer en partie l'acquisition de celui de l'Éducation Nationale).

Au global, sur la période, la Ville escompte un solde positif estimé à 1 M€.

B - Les dépenses de fonctionnement

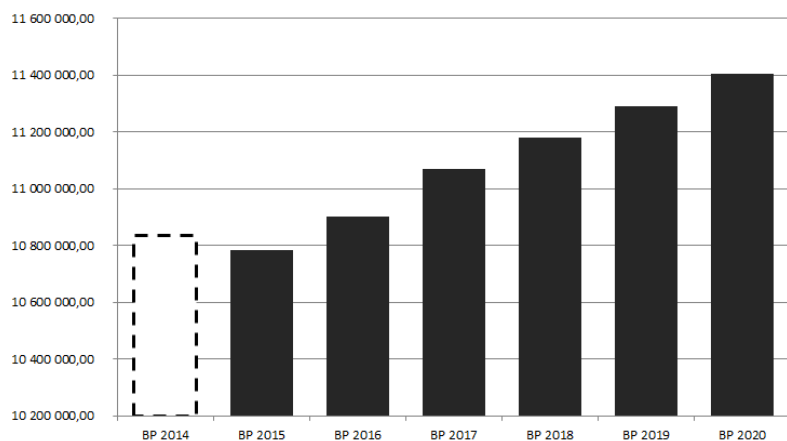
Elles s'inscrivent dans une démarche volontariste de maîtrise voire de diminution de la dépense afin de faire face aux baisses de dotation massives.

► Charges à caractère général (Chapitre 011) : hors prise en compte de l'incidence des transferts de compétences, elles diminueront fortement en 2015 (-340 000 € environ) grâce à un effort sans précédent de recherche d'économies et d'optimisation, ainsi qu'aux ajustements décidés sur un certain nombre d'actions récurrentes. L'effort devra être poursuivi en 2016 et 2017 avant que la Ville ne puisse s'autoriser un modeste retournement de tendance sur les trois années suivantes.



► Charges de personnel (Chapitre 012) : l'évolution des dépenses de personnel sera marquée par la recherche d'un point bas ambitieux au BP 2015 (10 784 000 €), représentant un effort de près de 340 000 € soit, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de 0,15% par rapport au BP 2014. Elles seront cantonnées ensuite à une progression nécessairement inférieure à l'évolution du glissement vieillesse technicité moyen constaté ces dernières années (1,8%).

Projection d'évolution - Charges de personnel



► Autres charges de gestion (Chapitre 65) : elles intègrent les économies réalisées dès 2014 sur le budget « indemnités des élus » (-10 %). Nous viserons par ailleurs le maintien de la subvention de la Ville au CCAS et l'ajustement de nos versements aux dispositions contractuelles prévues par la DSP Eurocéane. Le budget dédié aux subventions aux associations sera ajusté au plus près des besoins au regard des dispositions nouvelles qui seront arrêtées en la matière en vue du BP 2016.

C - Le financement des investissements

Au regard des hypothèses décrites ci-dessus et de leur incidence sur les niveaux d'épargne de la collectivité, le financement du PPI est programmé de la manière suivante :

Epargne nette :	7 M€
Dotations (FCTVA essentiellement) :	3,5 M€
Subventions connues :	2,5 M€
Valorisation patrimoine communal :	6,8 M€
Emprunts :	12 M€
Total :	31,8 M€

Il permet de couvrir les principaux postes de dépense suivants :

⇒ Maintenance technique des équipements: 4 020 000 € soit une moyenne annuelle de 804 000 €.

⇒ Maintenance technique d'amélioration : 901 000 €, soit une moyenne annuelle de 150 000 €.

⇒ Projets individualisés : 18 742 000 €.

⇒ Moyens des services à la population : 1 267 074 €, soit une moyenne annuelle de 211 000 €.

⇒ Moyens des services techniques et ressources : 1 135 665 €, soit une moyenne annuelle de 189 000 €.

⇒ Opérations de valorisation du patrimoine : 5 843 000 €.

Pour un total de 31 845 439 €

III- Le projet

Comme exposé au stade de la présentation du Débat d'orientations budgétaires 2015, les grandes priorités du mandat se déclineront autour de six axes majeurs structurant le projet de mandature. Tout naturellement, le plan pluriannuel d'investissement s'articule autour de ces orientations.

A - Une Ville rigoureuse dans sa gestion et responsable dans son action

Dans un contexte marqué par des mutations institutionnelles majeures (transfert de compétences à la Métropole, diminution importante des ressources financières...), il sera plus que jamais indispensable d'affirmer l'ambition d'une gestion rigoureuse, mais aussi responsable.

Elle se déclinera plus spécifiquement, en matière d'investissement, autour de deux programmes structurants : l'amélioration continue des conditions de travail et des moyens d'intervention des services municipaux d'une part, la préservation de l'environnement d'autre part.

Il s'agit à la fois de permettre la réalisation de travaux de maintenance ou de restructuration importants (réaménagement du Poste de police et du CCAS notamment) et de renouveler un parc de matériel vieillissant, s'agissant en particulier des véhicules lourds (balayeuses, camions, car de la Ville, etc.).

Il s'agit également de poursuivre les travaux de rénovation de notre patrimoine bâti pour en renforcer l'isolation thermique et réduire ainsi la consommation d'énergie.

Orientation 1 – Une ville rigoureuse dans sa gestion et responsable dans son action	1 612 835,00 €
Programme 1-1 – Garantir aux agents municipaux les moyens de leur action	1 035 835,00 €
Maintenance et amélioration des services centraux	149 500,00 €
Restructuration du CCAS	120 000,00 €
Renouvellement du mobilier	34 435,00 €
Renouvellement des équipements et matériels d'interventions techniques	731 900,00 €
Programme 1-2 – Préserver l'environnement	577 000,00 €
Réduction de notre empreinte énergétique	577 000,00 €

B - L'identité et l'attractivité de Mont-Saint-Aignan

L'excellence culturelle, l'attractivité économique ou la richesse du patrimoine sont autant d'atouts de notre territoire qu'il convient de valoriser afin d'asseoir son identité et de renforcer son attractivité.

Nous mènerons à son terme le projet de restructuration du Centre culturel Marc Sangnier en optimisant la capacité d'accueil de la grande salle.

Des crédits sont également prévus pour assurer la maintenance et la mise en valeur du patrimoine historique de la commune.

Orientation 2 – Valoriser Mont-Saint-Aignan pour asseoir son identité et renforcer son attractivité	9 649 000,00 €
Programme 2-1 – Consacrer l'excellence culturelle	9 565 000,00 €
Restructuration du Centre Culturel Marc Sangnier	9 565 000,00 €
Programme 2-2 – Valoriser le patrimoine	84 000,00 €
Mise en valeur de la richesse de notre patrimoine	84 000,00 €

C – La qualité du cadre de vie

La qualité du cadre de vie de Mont-Saint-Aignan, largement reconnue, doit être confortée en embellissant la ville et créant les conditions d'un développement urbain maîtrisé. Pour cela, il convient de s'assurer que ce dernier soit à la fois respectueux de l'identité du territoire mais aussi adapté aux besoins nouveaux des habitants.

La maîtrise de l'urbanisme, la préservation de l'équilibre social de l'habitat comme la recherche d'une plus grande convivialité des espaces publics doivent dans ce cadre être des priorités, tout en cherchant par ailleurs à faciliter les déplacements pour tous les habitants.

Dans ce cadre, une politique volontariste d'action foncière sera menée, tant sur la gestion du dossier du terrain du Musée de l'Education Nationale que sur la réalisation d'opérations immobilières sur des propriétés communales, avec toujours pour objectif le respect des grands équilibres qui constituent l'identité de la Ville.

Un programme spécifique est prévu pour soutenir la requalification énergétique des logements collectifs privés du territoire. Il s'agit là d'un enjeu majeur, au regard du vieillissement de certains ensembles, et de la faible efficacité énergétique qui caractérise cette génération de constructions.

L'amélioration des espaces publics est dotée de moyens importants, largement dédiés à la valorisation des espaces verts et naturels qui participent de l'identité de Mont-Saint-Aignan, ainsi qu'à la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Par l'inscription de plus d'un million d'euros de crédits sur cette opération, la municipalité s'engage fortement sur cette thématique.

Enfin, le devenir de la Ferme du Cotillet, qui dépasse largement la simple question des investissements (indispensables) devant y être réalisés, est identifié comme un sujet à part entière.

Orientation 3 – Conforter la qualité du cadre de vie		7 946 200,00 €
Programme 3-1 – Maîtriser le développement urbain		5 603 000,00 €
Acquisition du terrain du Musée de l'éducation nationale		5 513 000,00 €
Accompagnement de la mise en sécurité des cavités souterraines		90 000,00 €
Programme 3-2 – Favoriser la réalisation d'opérations immobilières sur le foncier communal		230 000,00 €
Accompagnement des opérations de cessions patrimoniales		230 000,00 €
Programme 3-3 – Favoriser la requalification énergétique des logements existants		150 000,00 €
Soutien à la requalification des logements collectifs privés		150 000,00 €
Programme 3-4 – Rendre les espaces publics plus conviviaux et embellir la Ville		1 699 200,00 €
Embellissement des espaces verts et valorisation du patrimoine naturel		628 000,00 €
Mise aux normes d'accessibilité et en sécurité des bâtiments		1 006 200,00 €
Renouvellement des aires de jeux		50 000,00 €
Renforcement de la signalétique des équipements municipaux		15 000,00 €
Programme 3-5 – Redonner vie à la ferme du Cotillet		264 000,00 €
Redonner vie à la ferme du Cotillet		264 000,00 €

D - Un développement harmonieux et équilibré de la ville et de ses quartiers

En s'inscrivant dans une démarche d'écoute et de proximité, il convient de veiller au développement harmonieux et équilibré de la ville et de ses quartiers, en initiant ou soutenant des actions favorisant les liens entre les habitants, le soutien aux plus fragiles et le bien-être du plus grand nombre.

Par ailleurs, le développement harmonieux du territoire ne peut être envisagé sans une meilleure préservation de la tranquillité des espaces publics, avec notamment le développement de la vidéosurveillance.

Un programme est dédié à l'embellissement du cimetière, visant notamment à rendre les différents espaces plus accueillants, mais aussi plus aisés à entretenir.

Enfin, l'indispensable rénovation des équipements communaux destinés à la population est dotée de moyens conséquents, qu'il s'agisse d'achever la restructuration du Gymnase Tony Parker, mais aussi plus largement d'entretenir, de maintenir et d'améliorer ces infrastructures.

Orientation 4 – Dans une démarche d'écoute et de proximité, veiller au développement harmonieux de la ville et de ses quartiers, en favorisant le lien entre les habitants	6 727 145,00 €
Programme 4-1 – Développer la proximité	60 000,00 €
Maintenance et amélioration des équipements de proximité	60 000,00 €
Programme 4-2 – Préserver la tranquillité des espaces publics	220 000,00 €
Renouvellement des équipements et matériels de la Police Municipale	40 000,00 €
Mise en place d'une vidéo surveillance des espaces publics	180 000,00 €
Programme 4-3 – Embellir le cimetière	195 000,00 €
Gestion du cimetière adaptée aux attentes du public	195 000,00 €
Programme 4-4 – Soutenir la parentalité	302 245,00 €
Renouvellement des équipements et matériels de la Petite Enfance	90 245,00 €
Maintenance et amélioration des équipements à destination de la Petite Enfance	212 000,00 €
Programme 4-5 – Construire, aménager et rénover les équipements communaux	5 949 900,00 €
Réaménagement du Hall d'accueil de l'Hôtel de Ville	30 000,00 €
Restructuration du Gymnase Tony Parker	4 270 000,00 €
Maintenance et amélioration des groupes scolaires	646 000,00 €
Maintenance et amélioration des équipements à destination de la jeunesse	15 000,00 €
Maintenance et amélioration des équipements sportifs	596 900,00 €
Modernisation de l'Ariel	208 000,00 €
Provision pour travaux	184 000,00 €

E - L'éducation au cœur de l'action municipale

En affirmant l'éducation comme priorité, la municipalité marque sa volonté d'accompagner les familles et d'offrir à chaque enfant les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement.

Des conditions optimales passent avant tout par des locaux adaptés au besoin, modernes et accueillants. Dans cet objectif, l'école maternelle Berthelot sera entièrement reconstruite, conformément aux engagements pris, et se verra adjoindre un gymnase à la vocation à la fois scolaire et d'équipement de proximité.

Un vaste programme d'amélioration des sanitaires des différents groupes scolaires va par ailleurs être engagé. Ces espaces sont en effet souvent vieillissants et mal adaptés.

Enfin, les crédits indispensables au renouvellement du mobilier et des différents matériels à destination de l'enfance (mobilier des classes, cuisines des restaurants...) sont prévus.

Orientation 5 – Placer l'éducation au cœur de notre action	5 490 929,00 €
Programme 5-1 – Améliorer les conditions d'accueil des enfants	5 490 929,00 €
Reconstruction de l'École maternelle Berthelot	4 628 000,00 €
Renouvellement des équipements et matériels à destination de l'Enfance	587 929,00 €
Rénovation des blocs de sanitaires dans les écoles	275 000,00 €

F - Une démarche innovante et en relation avec les citoyens

L'innovation en matière de communication, d'interactivité, et le passage à la mairie 2.0 sont autant d'axes de travail qui doivent permettre de renforcer les liens entre la structure municipale et les habitants de Mont-Saint-Aignan.

La refonte du site internet, vitrine numérique de la commune, doit permettre de mieux l'adapter aux besoins actuels et aux usages futurs. Par ailleurs, la modernisation indispensable des outils informatiques et numériques doit être une priorité. Elle est dotée de moyens non négligeables.

Orientation 6 – Innover en matière de communication et d'interactivité	419 330,00 €
Programme 6-1 – Développer la présence de la Ville sur le net	20 000,00 €
Refonte du site internet	20 000,00 €
Programme 6-2 – Doter les services municipaux des moyens informatiques et numériques adaptés	399 330,00 €
Renouvellement et modernisation des moyens informatiques et numériques	399 330,00 €

IV- Vue d'ensemble

TOTAL	31 845 439,00 €
Orientation 1 – Une ville rigoureuse dans sa gestion et responsable dans son action	1 612 835,00 €
Programme 1-1 – Garantir aux agents municipaux les moyens de leur action	1 035 835,00 €
Programme 1-2 – Préserver l'environnement	577 000,00 €
Orientation 2 – Valoriser Mont-Saint-Aignan pour asseoir son identité et renforcer son attractivité	9 649 000,00 €
Programme 2-1 – Consacrer l'excellence culturelle	9 565 000,00 €
Programme 2-2 – Valoriser le patrimoine	84 000,00 €
Orientation 3 – Conforter la qualité du cadre de vie	7 946 200,00 €
Programme 3-1 – Maîtriser le développement urbain	5 603 000,00 €
Programme 3-2 – Favoriser la réalisation d'opérations immobilières sur le foncier communal	230 000,00 €
Programme 3-3 – Favoriser la requalification énergétique des logements existants	150 000,00 €
Programme 3-4 – Rendre les espaces publics plus conviviaux et embellir la Ville	1 699 200,00 €
Programme 3-5 – Redonner vie à la ferme du Cotillet	264 000,00 €
Orientation 4 – Dans une démarche d'écoute et de proximité, veiller au développement harmonieux de la ville et de ses quartiers, en favorisant le lien entre les habitants	6 727 145,00 €
Programme 4-1 – Développer la proximité	60 000,00 €
Programme 4-2 – Préserver la tranquillité des espaces publics	220 000,00 €
Programme 4-3 – Embellir le cimetière	195 000,00 €
Programme 4-4 – Soutenir la parentalité	302 245,00 €
Programme 4-5 – Construire, aménager et rénover les équipements communaux	5 949 900,00 €
Orientation 5 – Placer l'éducation au cœur de notre action	5 490 929,00 €
Programme 5-1 – Améliorer les conditions d'accueil des enfants	5 490 929,00 €
Orientation 6 – Innover en matière de communication et d'interactivité	419 330,00 €
Programme 6-1 – Développer la présence de la Ville sur le net	20 000,00 €
Programme 6-2 – Doter les services municipaux des moyens informatiques et numériques adaptés	399 330,00 €